

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'An deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Sandouville, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'application III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Jacques DELLERIE
Claude HAUZAY
Daniel HAREL
Michel DALLONGEVILLE
Mickaël BARON
Pierrette BERNARD
Ghislaine CARPENTIER
Thierry COLLARD
Estelle DALLONGEVILLE
Julien HOUCARD
Alexandra LEPRETTRE
Ludivine MARTOT
Marc MOUCHELET
Clément SAVALLE
Delphine SIMON

La séance a été ouverte par Jacques DELLERIE, Maire, qui lecture faite de la Charte de l'élu local et qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au Procès-Verbal des élections et a déclaré installer Messieurs et Mesdames. Jacques DELLERIE, Claude HAUZAY, Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, Mickaël BARON, Pierrette BERNARD, Ghislaine CARPENTIER, Thierry COLLARD, Estelle DALLONGEVILLE, Julien HOUCARD, Alexandra LEPRETTRE, Ludivine MARTOT, Marc MOUCHELET, Clément SAVALLE et Delphine SIMON.

Secrétaire de séance Nathalie SIMEON.

Assesseurs : Claude HAUZAY et Julien HOUCARD

Avant de laisser la parole à Michel DALLONGEVILLE doyen de l'assemblée, Jacques DELLERIE a remercié les Conseillers qui se sont impliqués lors du mandat précédent et également les nouveaux élus en Mars.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 121-9, 121-10, 121-11, 121-12, 122-4, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur Jacques DELLERIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le nombre des adjoints à trois.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Jacques DELLERIE, élu maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Claude HAUZAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Jacques DELLERIE, élu maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Daniel HAREL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Jacques DELLERIE, élu Maire, à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Michel DALLONGEVILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Jacques DELLERIE a présenté les différentes commissions existantes et a demandé aux conseillers de réfléchir à leur implication dans l'une ou l'autre de ces commissions.

La prochaine séance est fixée au 4 juin à 18h30

La séance s'est levée à 19H00.